

CONSEIL EXECUTIF

EB39/Conf. Doc. No 15  
25 janvier 1967

Trente-neuvième session

ORIGINAL : ANGLAIS

Point 8.1.2 de l'ordre du jour

DECISIONS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, DES INSTITUTIONS  
SPECIALISEES ET DE L'AIEA QUI INTERESSENT L'ACTIVITE DE L'OMS :  
QUESTIONS ADMINISTRATIVES, BUDGETAIRES ET FINANCIERES

Examen général des programmes et activités entrepris en matière économique et sociale, en matière de coopération technique et dans les domaines connexes par l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées, l'Agence internationale de l'Energie atomique, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance et toutes les autres institutions et agences se rattachant au système des Nations Unies<sup>1</sup>

Projet de résolution

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné la résolution A/RES/2188 (XXI) adoptée le 13 décembre 1966 par l'Assemblée générale des Nations Unies et intitulée "Examen général des programmes et activités entrepris en matière économique et sociale, en matière de coopération technique et dans les domaines connexes par l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées, l'Agence internationale de l'Energie atomique, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance et toutes les autres institutions et agences se rattachant au système des Nations Unies";

1. PRIE le Directeur général d'apporter sa coopération et son assistance au Comité élargi du Programme et de la Coordination créé par le Conseil économique et social, comme il y est invité au paragraphe 8 de la résolution; et

---

<sup>1</sup> Document EB39/27 Add.2.

2. PRIE le Directeur général d'adresser au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux articles V, paragraphe 2 (b), et XVI de l'accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale de la Santé, une demande de remboursement des frais que l'OMS aura dû faire pour donner suite à la demande de documentation du Comité élargi du Programme et de la Coordination du Conseil économique et social.